

## Orléans L1 - galop d'essai 2007 - dissertation ou commentaire de texte

Par **Visiteur**, le **22/03/2008** à **16:05**

> {{Dissertation}}

Le régime parlementaire dans l'histoire constitutionnelle française.

> {{Commentaire}}

L.Duguit, Traité de droit constitutionnel, Tome 3, 1928.

Â« Il est facile de montrer ce que l'on appelle aujourd'hui séparation des pouvoirs, c'est une règle en vertu de laquelle il existe plusieurs organes de représentation de la souveraineté nationale, une collaboration intime et constante de ces organes, une action réciproque de l'un sur l'autre, et aussi une séparation entre le personnel administratif et le personnel judiciaire, une indépendance aussi grande que possible attribué au personnel judiciaire. Tout notre droit public moderne, toute notre vie politique protestent contre l'isolement complet des différents organes et impliquent au contraire leur pénétration intime. Et cela est aux antipodes de la conception de 1791. Â»